



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-SEPTIÈME ANNÉE

1674^e

SÉANCE : 17 NOVEMBRE 1972

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1674)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Question concernant la situation dans les territoires sous administration portugaise :	
Lettre, en date du 7 novembre 1972, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par les représentants de l'Algérie, du Botswana, du Burundi, du Cameroun, du Congo, de la Côte d'Ivoire, du Dahomey, de l'Égypte, de l'Éthiopie, du Gabon, du Ghana, de la Guinée, de la Haute-Volta, du Kenya, du Lesotho, du Libéria, de Madagascar, du Mali, du Maroc, de Maurice, de la Mauritanie, du Niger, du Nigéria, de l'Ouganda, de la République arabe libyenne, de la République centrafricaine, de la République-Unie de Tanzanie, du Rwanda, du Sénégal, de la Sierra Leone, de la Somalie, du Soudan, du Tchad, du Togo, de la Tunisie, du Zaïre et de la Zambie (S/10828)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

MILLE SIX CENT SOIXANTE-QUATORZIÈME SÉANCE

Tenue à New York, le vendredi 17 novembre 1972, à 15 heures.

Président : Mme Jeanne Martin CISSÉ (Guinée).

Présents : les représentants des Etats suivants : Argentine, Belgique, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Guinée, Inde, Italie, Japon, Panama, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Somalie, Soudan, Union des Républiques socialistes soviétiques et Yougoslavie.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1674)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Question concernant la situation dans les territoires sous administration portugaise :

Lettre, en date du 7 novembre 1972, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par les représentants de l'Algérie, du Botswana, du Burundi, du Cameroun, du Congo, de la Côte d'Ivoire, du Dahomey, de l'Egypte, de l'Ethiopie, du Gabon, du Ghana, de la Guinée, de la Haute-Volta, du Kenya, du Lesotho, du Libéria, de Madagascar, du Mali, du Maroc, de Maurice, de la Mauritanie, du Niger, du Nigéria, de l'Ouganda, de la République arabe libyenne, de la République centrafricaine, de la République-Unie de Tanzanie, du Rwanda, du Sénégal, de la Sierra Leone, de la Somalie, du Soudan, du Tchad, du Togo, de la Tunisie, du Zaïre et de la Zambie (S/10828).

La séance est ouverte à 16 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Question concernant la situation dans les territoires sous administration portugaise :

Lettre, en date du 7 novembre 1972, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par les représentants de l'Algérie, du Botswana, du Burundi, du Cameroun, du Congo, de la Côte d'Ivoire, du Dahomey, de l'Egypte, de l'Ethiopie, du Gabon, du Ghana, de la Guinée, de la Haute-Volta, du Kenya, du Lesotho, du Libéria, de Madagascar, du Mali, du Maroc, de Maurice, de la Mauritanie, du Niger, du Nigéria, de l'Ouganda, de la République arabe libyenne, de la République centrafricaine, de la République-Unie de Tanzanie, du Rwanda, du Sénégal, de la Sierra Leone, de la Somalie, du Soudan,

du Tchad, du Togo, de la Tunisie, du Zaïre et de la Zambie (S/10828)

1. La PRESIDENTE : Conformément aux décisions prises par le Conseil à sa 1672ème et à sa 1673ème séance, j'invite les représentants du Burundi, de l'Ethiopie, du Libéria, de Madagascar, du Nigéria, de la Sierra Leone, de la République-Unie de Tanzanie, de la Tunisie, de l'Arabie Saoudite, de l'Ouganda et du Maroc à participer sans droit de vote à la discussion sur le point de l'ordre du jour.

2. Par ailleurs, le représentant de Cuba, dans une lettre datée du 17 novembre 1972 adressée au Président du Conseil de sécurité, a demandé de participer sans droit de vote au débat du Conseil sur le point dont il est saisi. Si je n'entends aucune objection, je proposerai, conformément à la pratique suivie par le Conseil et aux dispositions de notre règlement intérieur provisoire, que la délégation de Cuba soit invitée à prendre part à notre discussion.

3. Etant donné le nombre limité de sièges à la table du Conseil, et conformément à l'usage, j'invite les représentants de toutes les délégations mentionnées à occuper les sièges qui leur sont réservés dans la salle du Conseil, étant entendu qu'ils seront invités à prendre place à la table du Conseil à leur tour de parole.

Sur l'invitation de la Présidente, M. N. Terence (Burundi), M. Z. Gabre-Sellassie (Ethiopie), M. R. Weeks (Libéria), M. B. Rabetafika (Madagascar), M. E. Ogbu (Nigéria), M. S. Pratt (Sierra Leone), M. S. Salim (République-Unie de Tanzanie), M. R. Driss (Tunisie), M. J. Baroody (Arabie Saoudite), M. G. Ibingira (Ouganda), M. M. Zentar (Maroc) et M. R. Alarcón (Cuba) occupent les sièges qui leur sont réservés dans la salle du Conseil.

4. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduction du russe*] : Madame la Présidente, avant d'exposer la position de la délégation de l'URSS sur la question inscrite à l'ordre du jour, permettez-moi, au nom de la délégation de l'Union soviétique et en mon nom personnel, de saluer en vous la représentante de l'Afrique libre et d'un pays africain ami, la République de Guinée, et de vous féliciter de votre accession au poste élevé et plein de responsabilités de président du Conseil de sécurité.

5. Nous avons d'autant plus plaisir à vous voir occuper ce poste, madame la Présidente, que nos deux pays, la République de Guinée et l'Union soviétique, ont des liens anciens et solides d'amitié, de compréhension mutuelle et de coopération. Dans le message de félicitations qu'il a adressé en mai de cette année au Comité central du Parti démocratique de la Guinée à l'occasion de son vingt-

cinquième anniversaire, le Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique a particulièrement souligné que, sur la base de la coopération fructueuse qui existe entre les deux partis, entre la République de Guinée et l'Union soviétique, l'amitié des peuples guinéen et soviétique se trouve renforcée dans leur lutte commune contre l'impérialisme.

6. Il nous est tout particulièrement agréable de vous saluer, madame la Présidente, en cette occasion où, pour la première fois dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies, au cours des vingt-sept années de son existence, le Conseil de sécurité est présidé par une femme de l'Afrique libre. Nous y voyons un symbole en même temps qu'un présage. La grande révolution socialiste d'octobre a libéré les femmes de notre pays et leur a donné, sans aucune réserve ni condition, les mêmes droits qu'aux hommes. Depuis lors, cette ère nouvelle de l'histoire de la condition de la femme s'est étendue au monde entier. La femme est devenue membre à part entière de l'humanité. Comme nous le savons, la mission de la femme est d'incarner la paix, la justice et la créativité qu'elle doit défendre avec passion en même temps qu'elle doit combattre implacablement la guerre, l'agression et l'esclavage. En ce qui nous concerne, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour coopérer avec vous dans l'exercice de vos fonctions de présidente du Conseil de sécurité et de représentante de la République de Guinée.

7. La délégation de l'URSS voudrait également exprimer sa reconnaissance à notre collègue, le représentant de la France, M. de Guiringaud, et le féliciter du succès avec lequel il a assumé la présidence du Conseil de sécurité au cours du mois dernier. Nous sommes particulièrement heureux d'adresser nos félicitations à M. de Guiringaud, qui représente un pays européen avec lequel l'Union soviétique entretient les meilleures relations, fondées sur la confiance et la coopération.

8. De l'avis de la délégation soviétique, le débat sur la situation qui s'est créée par suite de la politique coloniale du Portugal sur le continent africain, que le Conseil de sécurité a institué sur l'initiative de 37 pays africains, revêt en ce moment une importance politique toute particulière et est appelé à avoir un grand retentissement international. Au stade actuel de l'évolution de la situation internationale, les forces de la réaction, de l'impérialisme, du colonialisme et du néo-colonialisme sont obligées de reculer. Par suite des initiatives prises par les Etats épris de paix, l'action des agresseurs impérialistes dans de nombreuses régions du monde a pu récemment être jugulée et endiguée. Il en résulte que la tendance vers la détente internationale et vers le renforcement des droits souverains des peuples et des Etats s'accroît de plus en plus. Dans ces nouvelles conditions de la vie internationale, le refus obstiné des colonialistes portugais de mettre fin à l'oppression coloniale des peuples de la Guinée (Bissau), du Mozambique et de l'Angola, ainsi que des autres territoires qui sont sous le joug colonial du Portugal, peut être considéré comme une violation flagrante de la Charte et des décisions de l'Organisation des Nations Unies et, par conséquent, comme un crime international. Le moment est venu de mettre fin,

une fois pour toutes, à l'esclavage colonial, à l'arbitraire, à la terreur sanglante et à la destruction des biens matériels que les colonialistes portugais infligent aux peuples africains de ces pays. Il est grand temps de forcer les colonialistes portugais à renoncer au recours à la force pour étouffer les aspirations légitimes des peuples de la Guinée (Bissau), du Mozambique et de l'Angola, qui luttent pour leur liberté nationale et leur indépendance. En maintenant leur domination coloniale et en ayant recours à la force, les colonialistes portugais commettent contre les peuples africains un crime très grave et lancent un défi à l'Organisation des Nations Unies.

9. L'examen approfondi de la question concernant le non-recours à la force dans les relations internationales et l'interdiction permanente de l'utilisation des armes nucléaires, entrepris à la présente session de l'Assemblée générale sur l'initiative de l'Union soviétique, serait un grand coup porté aux plans des colonialistes portugais et de leurs complices s'il aboutit à l'adoption d'une décision positive sur cette question.

10. La résolution 312 (1972) sur les colonies portugaises que le Conseil de sécurité a adoptée en février dernier au cours de sa réunion d'Addis-Abeba est d'une grande importance pour un règlement équitable du problème de la libération des peuples qui se trouvent sous le joug colonial portugais. Il y a réaffirmé le droit inaliénable des peuples de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée (Bissau) à l'autodétermination et à l'indépendance. En outre, le Conseil, cet organe principal de l'Organisation des Nations Unies chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, y a reconnu officiellement la légitimité de la lutte de ces peuples contre le colonialisme portugais. Le Conseil de sécurité a condamné à nouveau le refus persistant du Portugal d'appliquer la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux approuvée par l'Assemblée générale [*résolution 1514 (XV)*], et les autres résolutions du Conseil de sécurité sur cette question. Le Conseil a réaffirmé que la situation créée par la politique coloniale du Portugal en Afrique menace gravement la paix et la sécurité internationales. Il a demandé au Portugal de reconnaître immédiatement le droit des peuples des territoires sous son administration à l'autodétermination et à l'indépendance, d'arrêter immédiatement les guerres coloniales et tous les actes de répression contre ces peuples et de retirer toutes ses forces militaires employées pour réprimer les mouvements de libération nationale des peuples de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée (Bissau). Le Conseil a demandé au Gouvernement du Portugal de proclamer une amnistie politique inconditionnelle pour tous les combattants de la liberté parmi ces peuples et le rétablissement des droits politiques et démocratiques des peuples des colonies portugaises et de transférer le pouvoir à des institutions politiques librement élues et représentatives des populations, conformément à la Déclaration sur la décolonisation.

11. Lorsque, à la présente session, l'Assemblée générale a examiné la question de la mise en œuvre de la Déclaration et que l'Assemblée et le Conseil de sécurité ont examiné la question des colonies portugaises, les membres du Conseil

ont pu prendre connaissance en détail des nombreux faits concrets et des données qu'ont présentés dans leurs déclarations les représentants des Etats africains et des mouvements patriotiques de libération nationale, concernant les violences et les actes de terreur perpétrés par les colonialistes et les racistes et les guerres colonialistes d'extermination que les colonialistes portugais mènent contre les patriotes de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée (Bissau) avec l'aide des forces impérialistes étrangères. Pour conserver le pouvoir, les oppresseurs portugais n'hésitent pas à se livrer, dans leur lutte contre les membres des mouvements de la libération nationale, à des exécutions sommaires, mêmes les plus monstrueuses. Pour maintenir et renforcer sa domination coloniale, le Portugal consolide ses relations politiques, monétaires et économiques avec les deux autres régimes colonialistes et racistes de l'Afrique australe : la République sud-africaine et la Rhodésie du Sud. Les forces armées régulières de la République sud-africaine participent aux guerres coloniales contre les patriotes africains des colonies portugaises, se faisant ainsi les complices directs de ce crime international, et participent à la répression et à l'extermination des combattants de la liberté des peuples africains.

12. Les guerres sanglantes que mène Lisbonne contre les mouvements de libération nationale en Guinée (Bissau), en Mozambique et en Angola s'accompagnent d'actes d'agression flagrants et incessants du Portugal contre des Etats africains indépendants et souverains. Il ne faut pas chercher loin les exemples. Il y a à peine un mois, le Conseil de sécurité a dû se réunir à nouveau pour examiner la question du dernier acte d'agression commis par le Portugal contre le Sénégal. Chacun sait que votre pays, madame la Présidente, a été victime d'attaques perpétrées par les pirates portugais. Comme le Conseil de sécurité l'a relevé à maintes reprises, les actes incessants d'agression du Portugal contre les pays africains constituent une menace grave à la paix et à la sécurité dans le continent africain.

13. Malgré les condamnations répétées du Portugal par le Conseil pour ses attaques criminelles contre les Etats africains, malgré les demandes du Conseil pour qu'il soit mis un terme à tous les actes de violence et de destruction commis contre les peuples et les Etats africains, les dirigeants de Lisbonne poursuivent leur politique d'agression, d'oppression coloniale et de pillage contre les peuples africains en les appelant hypocritement des "ressortissants portugais". Quelle hypocrisie et quel désir de tromper l'opinion publique mondiale !

14. Ce n'est un secret pour personne que tout cela est dû au fait que le Portugal bénéficie de l'appui de certains Etats influents, membres de l'OTAN. Le Portugal est aidé par ses alliés puissants, qui poursuivent des buts économiques, stratégiques et politiques, défendent les intérêts de leurs monopoles internationaux, pillent les ressources naturelles des peuples africains et les exploitent. C'est en Afrique australe que se manifeste un type nouveau de néo-colonialisme : le colonialisme collectif. Sur le sol africain ancestral occupé par le Portugal, ce ne sont pas seulement les colonialistes portugais qui sont les maîtres, ce sont aussi les monopoles internationaux dont les sièges se trouvent

dans les grandes métropoles et dans les diverses capitales des pays occidentaux. On sait fort bien tout ce que ce colonialisme collectif apporte aux peuples africains : des agglomérations détruites au napalm, des récoltes anéanties sur pied par les défoliants, le massacre d'êtres humains victimes des bombardements aériens, des tirs d'artillerie, l'utilisation du napalm et de la cruelle terreur colonialiste, la misère économique et l'oppression raciale et sociale.

15. Cependant, malgré toute l'aide dont bénéficient les colonialistes portugais de leurs protecteurs et amis, tous les efforts qu'ils font pour maintenir les peuples de leurs colonies dans l'esclavage colonial ne réussiront pas, ils sont voués à l'échec. Les peuples de ces colonies combattent. Leur lutte est juste et légitime et tout le monde reconnaît qu'il est également légitime et justifié qu'ils aient recours à la force contre les oppresseurs étrangers. La légitimité de cette lutte a également été reconnue par l'Organisation des Nations Unies.

16. La délégation de l'Union soviétique partage entièrement les vues et la position des Etats africains sur la question à l'examen, telles qu'elles sont définies par leurs représentants dans la lettre demandant une réunion immédiate du Conseil de sécurité [S/10828], et notamment celle selon laquelle ces dernières années la situation dans les territoires sous domination portugaise s'est modifiée en faveur des mouvements de libération nationale. En Guinée (Bissau), où la lutte de libération a remporté les succès les plus grands, plus des deux tiers du territoire ont été libérés des colonialistes. Près d'un demi-million de kilomètres carrés, soit presque le tiers du vaste territoire de l'Angola, sont maintenant aux mains des combattants africains qui luttent pour la liberté et l'indépendance du peuple de l'Angola. Au Mozambique, près du quart du territoire a été libéré. La lutte de libération des patriotes est menée avec succès par le Partido Africano da Independência da Guiné e Cabo Verde (PAIGC), par le Movimento Popular de Libertação de Angola (MPLA) et par le Frente de Libertação de Moçambique (FRELIMO). L'efficacité des opérations de guerre montées par les combattants de la liberté a été attestée et officiellement affirmée par la mission spéciale du Comité spécial des Vingt-Quatre de la décolonisation¹, qui a visité, au début de cette année, les régions libérées de la Guinée (Bissau)².

17. A la présente session, l'Assemblée générale a adopté, le 14 novembre dernier, la résolution 2918 (XXVII) concernant les colonies portugaises, où elle a affirmé que les mouvements de libération nationale de l'Angola, de la Guinée (Bissau) et du Cap-Vert, et du Mozambique sont les représentants authentiques des aspirations véritables des peuples de ces territoires et, en attendant l'accession de ces territoires à l'indépendance, elle a recommandé à tous les gouvernements, aux institutions spécialisées et aux autres organismes des Nations Unies et aux organes de l'Organi-

¹ Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

² Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément No 23, vol. III, chap. X, annexe I.*

sation des Nations Unies intéressés de veiller, lorsqu'ils auront à traiter de questions relatives à ces territoires, à ce que ceux-ci soient représentés par les mouvements de libération en question de manière appropriée et en consultation avec l'Organisation de l'unité africaine.

18. Les peuples de l'Afrique mènent une lutte dure et héroïque contre les colonialistes pour leur libération. Il est du devoir du Conseil de sécurité de faire tout le nécessaire pour leur accorder une aide efficace dans leur combat juste et légitime et de prendre des mesures efficaces et pratiques pour mettre un terme à la domination du Portugal sur le sol africain.

19. L'Union soviétique applique systématiquement les thèses léninistes que le vingt-quatrième Congrès du parti communiste de l'Union soviétique a récemment confirmées et en vertu desquelles il convient d'appuyer par tous les moyens les peuples qui luttent pour leur libération nationale, et notamment les peuples de la Guinée (Bissau), du Mozambique et de l'Angola.

20. Dans un message qu'il a adressé au Président de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, qui s'est tenue en juin à Rabat, le Président du Conseil des ministres de l'Union soviétique, M. Kossyguine, a souligné que les peuples de l'Afrique peuvent être assurés que l'Union soviétique se tient fermement à leurs côtés et appuie entièrement leurs efforts dans la lutte contre l'impérialisme et le néo-colonialisme, pour la liberté, la paix et le progrès social.

21. L'Union soviétique accorde son plein appui moral et une aide matérielle concrète aux mouvements de libération nationale en Afrique.

22. Comme on le sait, en se fondant sur une proposition présentée par la délégation soviétique, l'Assemblée générale a adopté, à la présente session, à une majorité écrasante, un appel adressé aux gouvernements et aux peuples du monde entier pour que, chaque année, se tienne une semaine de solidarité avec les peuples coloniaux de l'Afrique australe, de la Guinée (Bissau) et du Cap-Vert qui luttent pour la liberté, l'indépendance et l'égalité de droits [*résolution 2911 (XXVII)*].

23. La délégation soviétique appuie sans réserve la demande des délégations des États africains tendant à ce que le Conseil de sécurité adopte les mesures nécessaires pour obliger le Portugal à mettre un terme à l'oppression colonialiste des peuples africains et à cesser d'entraver leur marche vers ce but tant espéré qu'est l'indépendance et la libre détermination. Le Conseil de sécurité devrait fixer une date limite pour le transfert des pouvoirs aux représentants authentiques des peuples africains de la Guinée (Bissau), de l'Angola et du Mozambique, en se fondant sur les dispositions de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, où il est stipulé que "des mesures immédiates seront prises, dans les territoires sous tutelle, les territoires non autonomes et tous autres territoires qui n'ont pas encore accédé à l'indépendance, pour transférer tous pouvoirs aux peuples de ces territoires, sans

aucune condition ni réserve, conformément à leur volonté et à leurs vœux librement exprimés. . .".

24. Si le Portugal enfreint les décisions par lesquelles le Conseil a exigé que les pouvoirs soient transférés aux représentants des populations de ces pays, il appartient alors au Conseil de se saisir de la question des sanctions à prendre à son égard.

25. Le Conseil de sécurité doit faire tout ce qu'il faut pour rapprocher l'heure où les peuples africains de l'Angola, du Mozambique, de la Guinée (Bissau) et des autres territoires seront définitivement libérés du joug colonial.

26. En ce qui concerne le projet de résolution que le représentant de la Somalie, M. Nur Elmi, a présenté hier au nom de la Guinée, de la Somalie et du Soudan [*S/10834*], la délégation soviétique voudrait, à titre préliminaire, faire la déclaration suivante.

27. Nous avons étudié très attentivement cet important document. Nous pensons que les trois éléments les plus importants qu'il contient sont les suivants.

28. Premièrement, il y a l'appel adressé au Portugal d'entreprendre des négociations avec les mouvements de libération nationale de l'Angola, de la Guinée (Bissau) et du Cap-Vert, ainsi que du Mozambique, en vue de mettre fin au conflit armé et d'accorder l'indépendance à ces territoires. Nous considérons cette disposition comme une demande équitable de la part des représentants des mouvements de libération nationale et des États souverains d'Afrique, comme une manifestation de leur bonne volonté et de leur intention de recourir à tous les moyens acceptables pour permettre à tous les peuples africains qui sont encore opprimés par les colonialistes portugais d'accéder, par des moyens politiques pacifiques, à l'indépendance. Si les colonialistes portugais refusent de rencontrer les représentants des mouvements de libération nationale, le monde entier verra qu'ils sont les adversaires obstinés et intransigeants de l'indépendance des peuples de l'Angola, de la Guinée (Bissau) et du Cap-Vert, et du Mozambique. Ils montreront à l'Organisation des Nations Unies, à toute l'Afrique et au monde entier qu'aux propositions raisonnables de l'Afrique et à l'offre de négociations ils ne peuvent répondre que par le recours continu à la force brutale, et par la poursuite de leur sale guerre coloniale et de leur politique d'oppression coloniale des peuples africains. Dans ce cas, les colonialistes portugais assumeront toute la responsabilité des conséquences d'un tel refus.

29. La délégation soviétique voudrait, en particulier, souligner que les négociations avec le Portugal ne doivent en aucune façon être utilisées pour retarder l'octroi de l'indépendance aux peuples des territoires qui se trouvent sous domination portugaise. Il convient de repousser résolument toute tentative d'exploiter la bonne volonté avec laquelle les mouvements de libération nationale et les États souverains d'Afrique envisagent un règlement pacifique pour noyer le fond de la question dans des palabres et des négociations interminables et aider ainsi les colonisateurs portugais à maintenir leur domination sur les peuples

africains. Il ne faut pas que se renouvelle ici ce qui se passe actuellement à propos de la question de Namibie. A ce sujet, il est bon de faire observer que ceux qui étaient à l'origine du dialogue en Namibie étaient, semble-t-il, les pays occidentaux et qu'en même temps les racistes sud-africains recourent de plus en plus ouvertement à l'idée de "dialogue" pour renforcer et maintenir leur domination en Namibie.

30. Le deuxième élément important du projet de résolution des trois Etats africains est le fait que les mouvements de libération nationale de l'Angola, de la Guinée (Bissau) et du Cap-Vert, et du Mozambique soient reconnus en tant que représentants légitimes des populations de ces pays et en tant que porte-parole de leur volonté et de leurs aspirations. Cette disposition reflète la situation véritable qui existe dans ces territoires. Elle correspond au fait que les maîtres du sol africain sont et doivent être les Africains eux-mêmes. A cet égard, il est important de noter que les représentants de ces mouvements sont déjà reconnus comme les représentants légitimes des territoires en question par les organes de l'ONU comme le Comité des Vingt-Quatre et l'Assemblée générale. Dans ces conditions, le Conseil de sécurité doit se prononcer fermement et sans ambiguïté en faveur de la reconnaissance de cette réalité et appuyer les mouvements de libération nationale qui expriment la volonté de ces populations.

31. Le troisième élément important du projet de résolution des trois Etats africains est, à notre avis, constitué par la demande légitime, et parfaitement fondée, qui est adressée à tous les Etats qui continuent à fournir aux meurtriers colonialistes portugais des armes et du matériel de guerre — et qui leur permettent ainsi de poursuivre des guerres coloniales sanglantes contre les peuples africains — pour qu'ils mettent fin à l'aide qu'ils accordent aux racistes et aux colonialistes. A notre avis, le Conseil de sécurité devrait immédiatement prendre une décision quant à l'arrêt des fournitures d'armes et de matériel de guerre aux colonialistes portugais.

32. Dans l'ensemble, la délégation soviétique estime que ce projet de résolution est juste et équitable et qu'il mérite d'être adopté.

33. Il va de soi que nous réservons notre droit de formuler d'autres observations en ce qui concerne ce projet de résolution, si nous le jugeons utile.

34. La PRESIDENTE : Je remercie le représentant de l'Union soviétique pour les aimables paroles qu'il vient d'adresser tant à mon pays qu'à moi-même.

35. Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant du Maroc. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

36. M. ZENTAR (Maroc) : Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord vous exprimer la joie et la fierté de ma délégation de vous voir présider le Conseil de sécurité, privilège qui revient à une dame pour la première fois dans l'histoire de notre organisation. Ce privilège, nous, Afri-

cains, nous le ressentons plus profondément que quiconque, car vous êtes, madame, fille d'Afrique, continent jeune où les femmes africaines ont mené déjà sous votre direction, et mènent encore aujourd'hui, un combat inlassable pour leur totale émancipation. Votre présidence, aujourd'hui, constitue pour vos sœurs africaines non seulement un symbole, mais une consécration du rôle de premier plan qu'elles doivent désormais jouer dans notre société.

37. Je voudrais aussi vous exprimer, madame, mes remerciements, à vous-même et aux membres du Conseil de sécurité, pour m'avoir donné la possibilité de prendre part à vos débats d'aujourd'hui. Une fois encore, le Conseil de sécurité se réunit au sujet d'une question qui relève de la résolution 1514 (XV) relative à l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux; une fois encore, il se réunit pour examiner, mais dans un contexte aggravé, la situation dans laquelle se débattent des millions de nos frères africains sous la domination portugaise.

38. Depuis le début de ces débats, le Conseil a reçu suffisamment d'informations et de rapports sur les griefs des populations en lutte, sur l'étendue des combats qui deviennent de plus en plus intenses et de plus en plus meurtriers.

39. Le Conseil avait déjà eu à examiner maintes fois les débordements de ces manifestations de violence sur les pays avoisinants, les risques grandissants de voir la guerre prendre plus d'extension, embraser même des régions entières.

40. Le Portugal mène de front et sans aucune retenue trois guerres typiquement coloniales, manifestement au-dessus de ses moyens nationaux. Ce pays, maintes fois appelé à la barre pour s'expliquer, n'a encore rien trouvé de mieux que la prétention, démentie si souvent par les faits sous d'autres latitudes et en d'autres circonstances, de vouloir que ces immenses territoires appartenant au continent noir soient parties intégrantes de son territoire national. Cette prétention qui, pendant des décennies, a soulevé des torrents de protestations et provoqué des tourmentes en d'autres lieux, prête encore beaucoup plus à sourire aujourd'hui, particulièrement quand on sait que cette affabulation abusive est manifestement contraire à la volonté exprimée par les populations locales, populations qui n'ont avec le Portugal aucun lien, aucune parenté ni historique, ni linguistique, ni humaine, si ce n'est par la grâce de la domination coloniale actuelle.

41. Je voudrais m'adresser maintenant plus particulièrement à certains pays membres de l'OTAN, pacte réputé défensif, dont les préoccupations majeures, avouées ou secrètes, se trouvent certainement ailleurs que dans la sauvegarde, coûte que coûte, d'un empire colonial archaïque.

42. Je voudrais demander à ces puissances comment elles peuvent ne pas se sentir embarrassées par cet allié qui, finalement, ne leur attire que des déboires, un allié qui mène une guerre coloniale dépassée et coûteuse tout en maintenant sa propre population dans un sous-développement anachronique. En quoi l'alliance avec le Portugal

peut-elle être si précieuse ? Pourquoi ces puissances se montrent-elles si indulgentes avec cet Etat qu'elles en oublient leurs propres obligations internationales et même ternissent leur réputation ?

43. Faut-il prendre définitivement son parti du fait que l'imbrication des intérêts économiques, au détriment des populations locales, est telle que toutes les compromissions sont devenues possibles, acceptables et allégrement acceptées ?

44. Pourtant, ces puissances ont la possibilité, et je dirais même le devoir, de coopérer de meilleure manière avec l'Organisation des Nations Unies afin d'aider les populations des colonies portugaises à se libérer, d'aider à l'établissement de la paix et de la coopération, d'égal à égal, dans l'ensemble du continent africain. Elles pourraient le faire, d'abord et avant tout, en agissant directement avec le Portugal, en lui faisant sentir son isolement dans sa politique insensée, en le mettant en demeure d'abandonner ses guerres sans honneur et sans gloire, qui sont de toute façon vouées à l'échec.

45. A tout le moins, et comme premier pas, les alliés du Portugal devraient décréter un embargo sur tous les armements destinés à alimenter cette guerre de répression et à prolonger les souffrances des populations captives. En adoptant une attitude aussi juste et qui est devenue aussi nécessaire, ces puissances innoveraient-elles en la matière ? Sûrement pas, car il y a des précédents récents où les armements — pour ne pas dire les vivres tout court — ont été coupés par un grand allié à l'un de ses plus proches partenaires en raison de l'impopularité et de la désapprobation, largement partagées dans le monde, de la politique intérieure menée par ce pays.

46. Que faut-il donc penser de cet autre allié qu'est le Portugal, qui est engagé dans trois guerres coloniales longues et inexpiables ?

47. Cela étant, n'oublions pas que, Dieu merci, l'œuvre de libération est en marche et même en voie d'achèvement. Le rapport de la mission spéciale des Nations Unies envoyée en Guinée (Bissau) en a apporté un témoignage irréfutable.

48. Au Mozambique et en Angola, le même combat est mené avec le même acharnement et aussi le même succès. Mais le drame vient de l'entêtement du Portugal, qui refuse d'abrégier cette épreuve désormais inutile et, en dépit du bon sens et de la volonté de toute la communauté internationale, continue d'imposer de nombreux sacrifices à son propre peuple et aux peuples africains de ces régions, pour poursuivre la réalisation de rêves qui n'ont plus de place sur notre planète.

49. Il serait pourtant si compréhensible et si normal qu'après tout ce temps perdu et tout ce sang versé le Portugal se résigne enfin à accepter aujourd'hui ce qui, d'une manière ou d'une autre, sera la vérité de demain.

50. Nous l'avons répété plusieurs fois. Le Portugal ne veut tirer aucune leçon de l'histoire de tous les empires

coloniaux qui ont eu invariablement le même sort, celui de disparaître, parfois en beauté ! Quand le Portugal se résoudra-t-il enfin à réunir à son tour une conférence du genre de la conférence d'Evian, à accepter de s'asseoir avec les représentants authentiques des populations des territoires qu'il domine, afin de régler, de la meilleure manière et par les moyens pacifiques recommandés par la Charte des Nations Unies, une situation qui ne peut durer plus longtemps, en tout état de cause ? Si, par impossible, ce vœu pouvait un jour se concrétiser, mon pays, le Maroc, offrirait sans doute avec empressement, comme siège de cette conférence, sa belle ville de Tanger, dont la position est idéale, géographiquement et politiquement parlant. La tentation est vraiment grande d'effacer de si belle manière des décennies d'erreurs et d'obstination criminelle.

51. Mais en sommes-nous déjà là ? Pour le moment, hélas ! après avoir rappelé au Portugal et à ses alliés leurs engagements, leur devoir et le sens de leurs véritables intérêts, nous n'avons d'autre choix que celui d'apporter aux mouvements de libération toute notre assistance matérielle et morale pour leur permettre de continuer jusqu'à la victoire finale la lutte déterminée qu'ils sont en train de mener pour leur survie et pour leur dignité. Nous invitons toute la communauté internationale à agir de concert et de la manière la plus appropriée, afin d'abrégier le calvaire de nos frères africains. Et la meilleure manière d'atteindre ce résultat n'est-elle pas, d'abord et avant tout, d'utiliser les moyens et les arguments adéquats pour convaincre le Portugal d'opérer sans plus tarder une évolution devenue indispensable, inévitable et qui s'inscrit dans le sens de l'histoire — et au besoin l'amener à ce faire ?

52. A notre avis, le premier devoir — et le plus efficace sans nul doute — serait d'abord de tarir définitivement les sources d'armements destinés au massacre et à la destruction de nos frères africains. Une fois ce pas accompli et ces sources réellement taries, il sera aisé à tout un chacun de faire enfin prendre conscience au Portugal des réalités de ce monde, du monde d'aujourd'hui, de lui montrer la seule voie qui lui reste pour réintégrer dans la dignité la communauté internationale, au ban de laquelle il est encore inconfortablement installé. Le Portugal se devra d'abandonner, sans hésitation ni regret, une politique coloniale mille fois condamnée. C'est alors, et alors seulement, qu'il pourra s'engager, avec tous les peuples de la terre, dans une ère de coopération franche, loyale et mutuellement fructueuse. En attendant, notre devoir reste celui de tendre sans réserve une main fraternelle, mais aussi vigoureuse, aux combattants de la liberté.

53. La PRESIDENTE : Je remercie le représentant du Maroc pour les aimables paroles qu'il vient de m'adresser.

54. M. ABDULLA (Soudan) [*interprétation de l'anglais*] : Madame la Présidente, ma délégation se félicite vivement de vous voir présider le Conseil de sécurité en ce mois de novembre. Votre grand pays et votre grand peuple — ainsi que vous-même — sont le symbole de l'objectif même que nous essayons d'atteindre pour les territoires portugais. Ils témoignent de ce que peut réaliser un peuple résolu

lorsqu'il cherche la liberté nationale. Nul n'est à même d'apprécier mieux que vous les nobles buts que nous tentons d'atteindre dans ce débat, et nul ne peut comprendre mieux que vous l'horreur de l'agression portugaise en Afrique et le besoin urgent de la faire disparaître du sol africain. Je tiens à vous assurer de notre entière coopération.

55. Ma délégation saisit également cette occasion de dire à votre prédécesseur, le représentant de la France, M. de Guiringaud, notre admiration pour l'excellente et efficace façon dont il a conduit les travaux du Conseil au mois d'octobre.

56. Ma délégation est reconnaissante aux orateurs, notamment aux Ministres des affaires étrangères du Libéria et de la Sierra Leone, et aux dirigeants des mouvements de libération des territoires que l'on dit portugais, qui ont rappelé aux membres du Conseil la position du Portugal — position dont le Conseil est constamment conscient et saisi. Pendant plus de dix années, le Portugal a refusé avec arrogance de reconnaître les principes de l'autodétermination et de l'indépendance, a refusé avec mépris de répondre aux appels à la négociation et, malgré treize condamnations, continue à mener ses guerres d'agression contre les peuples de l'Angola, de la Guinée (Bissau) et du Cap-Vert, et du Mozambique, portant ces guerres au-delà des territoires jusque dans les pays africains voisins Membres de l'Organisation.

57. Les membres du Conseil voudront peut-être se reporter une fois encore à la lettre du représentant du Portugal, publiée sous la cote S/10833 et datée du 15 novembre 1972, qui confirme au-delà de tout doute que le Portugal persiste dans son refus de répondre, entre autres, aux appels lancés par les Nations Unies en faveur de négociations en vue de parvenir à une application pacifique de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Dans cette lettre, le représentant du Portugal a affirmé qu'"il n'entre pas dans la compétence du Conseil, telle que la définit la Charte des Nations Unies, d'examiner une demande de ce genre". Il se réfère à la demande adressée par les délégations africaines au Président du Conseil de sécurité en vue de convoquer cette réunion. Pourquoi? La lettre continue, avec l'explication: "...étant donné qu'il n'existe à l'heure actuelle aucun différend entre le Portugal et l'un quelconque des Etats dont les représentants ont apposé leur signature sur la lettre en question touchant la partie du territoire national portugais qui se trouve outre-mer." Et je souligne l'expression "partie du territoire national portugais qui se trouve outre-mer". Suivant la même logique, on présente dans la lettre l'argument suivant :

"Si... l'objectif visé est... d'ouvrir un débat sur la situation qui règne dans les provinces d'outre-mer" — et je souligne les mots "provinces d'outre-mer" — "... par suite des menées antinationales et subversives de certains mouvements politiques... , il s'agit là d'une situation qui découle essentiellement d'un différend entre l'Etat portugais et des ressortissants portugais" — et je souligne les mots "ressortissants portugais" — "agissant dans l'illégalité."

En outre, on voudrait que nous donnions créance à l'affirmation selon laquelle :

"... il n'existe pas de territoires se trouvant "sous domination portugaise" ou dont on puisse dire qu'ils sont "occupés par le Portugal."

58. Ce n'est pas seulement lassant mais, comme on l'a déjà dit, c'est faire insulte à l'intelligence des membres du Conseil que de tenter de convaincre le Conseil comme le fait le représentant du Portugal, en reprenant des arguments aussi archaïques. Le seul sens que l'on puisse donner à cette lettre, c'est qu'elle constitue la réaffirmation d'une position constante maintenue par le Portugal : son refus de reconnaître les principes de la Charte et les résolutions pertinentes adoptées au sujet des territoires non autonomes sous sa domination.

59. Dans ces conditions, ma délégation ne peut que reconnaître les réalités de la situation, à savoir que le Portugal n'a nulle intention de se pencher à nouveau sur la situation qui règne aujourd'hui dans les territoires que l'on dit portugais.

60. Nous avons déjà dit — et de nombreuses délégations ont dit plus en détail au cours de ce débat — que le Portugal seul n'aurait pas pu, dans une région beaucoup plus grande que son propre territoire, subjugué et terroriser 15 millions de personnes n'eût été l'assistance qu'il reçoit de certaines puissances de l'OTAN, en premier lieu, puis de l'Afrique du Sud et de sociétés financières et économiques appartenant aux puissances de l'OTAN et à l'Afrique du Sud. Sans cette aide, le Portugal serait seul, trop pauvre et trop faible pour s'opposer au flot de la liberté pendant si longtemps — et surtout pas à jamais.

61. Le Portugal devrait comprendre qu'il n'a d'avenir sur lequel il puisse compter ni au sein de l'OTAN ni au sein de la communauté européenne. C'est par un pur accident de l'histoire et grâce à sa situation géographique qu'il est devenu un point stratégique valable en période de guerre froide entre l'Est et l'Ouest. Sinon, il n'est nullement qualifié pour faire partie de cette alliance. Le Portugal ne comprend peut-être pas que la détente actuelle, que dictent des considérations de paix et de sécurité en Europe, se transformera en une entente; le Portugal aura alors perdu son utilité en tant que base. Bref, le commerce, et non l'aide militaire, sera probablement la norme des relations entre le Portugal et ses alliés actuels.

62. Cependant, pour certaines raisons économiques et politiques, le Portugal ne peut chercher à devenir membre de la Communauté économique européenne; il ne peut non plus être sûr que son alliée, l'Afrique du Sud, pourrait être associée de quelque façon à la Communauté européenne. Le Portugal devra donc compter sur sa propre force et sur ses propres ressources, qui ne lui permettent absolument pas de maintenir sa position en Afrique, à des milliers de kilomètres de distance.

63. Dans ce cas, faut-il rappeler au Portugal que, tôt ou tard, une coopération mutuelle avec l'Angola, la Guinée (Bissau) et le Cap-Vert, et le Mozambique indépendants sera

plus avantageuse pour lui qu'avec ses vieux alliés militaires ?

64. Si l'on admet comme établi que le Portugal dépend de l'aide militaire et économique de l'Afrique du Sud, on peut se demander ce que serait la situation de l'économie sud-africaine après l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun et, ensuite, dans l'unité politique européenne. Est-ce que les partenaires de la Grande-Bretagne dans la communauté européenne accepteraient que ce pays maintienne — sans parler d'augmentation — ses investissements actuels en Afrique du Sud, qui dépassent un milliard de livres sterling, chiffre qui se rapporte d'ailleurs aux statistiques de 1966 et qui, par conséquent, doit être fortement dépassé actuellement ? Comment cette évolution affecterait-elle l'économie de l'Afrique du Sud et l'aide que ce pays apporte actuellement au Portugal pour sa politique au Mozambique et en Angola ? Ce sont là de simples questions et des hypothèses auxquelles ma délégation souhaite sincèrement que le Portugal réfléchisse à propos de la situation actuelle qu'il essaie de maintenir par la force.

65. Nous nous permettons de demander au Portugal de songer au fait que les 15 millions de personnes sur lesquelles il exerce sa domination par la force grâce aux armes de l'OTAN ont d'autres possibilités, actuellement, que la lutte armée comme réaction désespérée à sa politique d'oppression et de déni de liberté. Puisque le Portugal s'agrippe à ses colonies uniquement pour des raisons d'exploitation économique, lui est-il arrivé de penser que des vagues de grèves, de boycottages, d'occupation de locaux et de désobéissance massive, de la part de ces millions de personnes, peuvent constituer une arme plus puissante que ses 150 000 soldats dont les armes sont fournies par l'OTAN ?

66. Ma délégation est convaincue que le Portugal est conscient de toutes ces possibilités dangereuses pour lui ; mais, au lieu de les éviter en reconnaissant les mouvements de libération et leurs chefs et en essayant de dégager avec eux une formule satisfaisante pour les deux parties, dans sa folie de puissance, il a opté pour une voie qui a toujours mené au désastre tous les régimes dictatoriaux et oppresseurs tels que le sien.

67. Il n'est cependant pas trop tard, pour le Portugal, de se rendre compte de la sagesse de la voie tracée par la Charte des Nations Unies. En fait, les réalités de la situation, dans les territoires portugais et dans cette Europe à laquelle appartient le Portugal, ramèneront tôt ou tard ce pays à sa superficie et à sa situation géographique naturelles.

68. Pour ce qui est de l'Afrique, sa décision est prise : il y aura des négociations ou les guerres de libération se poursuivront. Les négociations ne sauraient être acceptables que si elles sont menées avec les dirigeants authentiques des peuples des territoires dont il s'agit et dans une atmosphère qui permette des pourparlers politiques libres.

69. L'Assemblée générale a déjà entériné la décision africaine le 14 novembre de cette année. Il appartient au Conseil d'adopter une décision précise au sujet d'une

situation qui constitue une menace à la paix et à la sécurité en Afrique australe. Il serait vain, pour le Conseil, d'essayer d'examiner la situation des territoires portugais indépendamment de l'ensemble de la situation dangereuse qui prévaut en Afrique australe et sans tenir dûment compte du rôle de l'OTAN et de celui que jouent les sociétés économiques et financières étrangères dans le maintien de l'agression permanente de l'axe Lisbonne-Pretoria-Salisbury. Toute autre position du Conseil, dans laquelle ces facteurs seraient laissés de côté, équivaldrait à approuver l'agression actuelle et à admettre l'état d'insécurité internationale dans cette partie de l'Afrique, et elle serait vaine.

70. Si le Conseil parvenait à persuader les puissances de l'OTAN de retirer leur aide militaire et financière au Portugal, ce dernier, quant à lui, serait amené à considérer la situation telle qu'elle est. Si le Portugal y manquait, le Conseil pourrait alors évoquer le Chapitre VII de la Charte et, pour commencer, appliquer des sanctions totales à l'ensemble de l'Afrique australe. Enfin, si ces efforts n'aboutissaient pas, le Conseil pourrait être amené à envisager, en dernière analyse, une innovation — comme l'a suggéré le Ministre des affaires étrangères du Libéria — telle qu'une déclaration d'indépendance des territoires actuellement sous domination portugaise.

71. Ma délégation pense que, le Portugal étant ce qu'il est actuellement et les conditions de la paix internationale en Afrique australe étant ce qu'elles sont, avec le flot d'assistance militaire et l'appui financier de l'OTAN qui existent actuellement, le Portugal politiquement parlant, ne sera pas d'humeur à accepter la solution honorable et généreuse envisagée dans le projet de résolution dont le Conseil est saisi. Cependant, ma délégation a accepté de parrainer ce projet de résolution dans l'espoir très incertain que les puissances de l'OTAN réexamineraient au plus tôt leur politique de fourniture d'armes et d'équipement militaire au Portugal que celui-ci utilise maintenant dans ses guerres coloniales d'Afrique. Le changement rapide des conditions de la paix et de la sécurité en Europe justifie un tel réexamen urgent de la situation. En tout cas, les puissances de l'OTAN doivent être considérées comme responsables, dans une grande mesure, de l'agression permanente du Portugal en Afrique.

72. Nous avons également accepté de parrainer le projet de résolution avec l'espoir que le Portugal lui-même pourrait prendre en considération la possibilité d'un changement du système d'alliances de la guerre froide dans un avenir assez proche. Aux yeux du Portugal, ce sont peut-être là seulement des spéculations qui ne valent pas la peine d'être examinées. Si tel est le cas, les mouvements de libération et les masses populaires des territoires portugais d'Afrique n'auront pas d'autre choix que de relever le défi et d'accepter les sacrifices qui en résulteraient, c'est-à-dire d'intensifier leur lutte par tous les moyens dont ils disposent.

73. Pour ce qui est de la politique, de mon gouvernement à l'égard des mouvements de libération de l'Angola, de la Guinée (Bissau) et du Cap-Vert, et du Mozambique, elle s'en tient fermement à l'engagement pris par mon pays,

avec d'autres Etats africains, lors de la conférence au sommet de Rabat, d'appuyer moralement et matériellement la lutte légitime de tous les peuples africains sous domination coloniale jusqu'à ce qu'ils aient été totalement libérés. Nous voulons croire que les puissances de l'OTAN feront, avant qu'il ne soit trop tard, leur choix entre l'Afrique dans son ensemble et le Portugal, et il est de l'intérêt de toutes les parties que ce choix soit fait avant que ne change le climat en Afrique.

74. La PRESIDENTE : Je remercie le représentant du Soudan pour les aimables paroles qu'il a bien voulu m'adresser.

75. M. LONGERSTAEY (Belgique) : Madame la Présidente, permettez-moi tout d'abord de remplir un agréable devoir, celui de vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de novembre, de vous assurer de l'entier concours de ma délégation et, enfin, de vous exprimer mes vœux de succès.

76. Je tiens à rendre un hommage mérité au représentant de la France pour le talent avec lequel il a dirigé nos travaux en octobre et à lui dire l'excellent souvenir que nous a laissé son passage au fauteuil présidentiel.

77. Ici même et en plusieurs occasions, dont la dernière s'est présentée lorsque le Conseil de sécurité s'est réuni à Addis-Abeba en janvier et en février derniers, ma délégation a fait connaître la position de la Belgique sur la question des territoires africains administrés par le Portugal. Mon pays a reconnu de longue date aux populations de ces territoires leur droit imprescriptible à l'autodétermination et à l'indépendance. Nous ne cessons de regretter que le Portugal dénie aux peuples qu'il administre, qu'il s'agisse de ceux de l'Angola, du Mozambique ou de la Guinée (Bissau), l'usage d'un droit qui leur appartient en vertu de la Charte et de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale que le Conseil a confirmée dans plusieurs de ses propres résolutions depuis 1963. Le moment est venu de dire au Portugal, avec amitié mais aussi avec fermeté, qu'il lui faut reconnaître ce droit sans délai et renoncer à une politique qui a fait son temps. Ainsi, le Portugal imitera l'œuvre clairvoyante et généreuse dont s'honorent plusieurs pays européens – y compris le mien – et, à leur exemple, substituera aux liens actuels de dépendance qui l'unissent à ses territoires africains les nouvelles relations égalitaires que postule une mutation historique désormais irréversible.

78. Au Portugal, nous voudrions dire que la fin de leur empire colonial n'a pas entraîné, pour les anciennes métropoles, la rupture de leurs liens avec les pays africains devenus indépendants. Bien au contraire, il s'est manifesté entre les unes et les autres une volonté politique d'établir, dans l'égalité et la non-ingérence réciproque, des rapports de coopération qui se sont assigné pour objectif d'aider les jeunes Etats d'Afrique dans leurs propres efforts de développement économique, social et culturel.

79. Nous espérons que le Portugal se joindra à ce mouvement qui a noué entre l'Afrique et l'Europe des

relations particulières auxquelles les prédisposaient sans doute un même passé, des langues communes et le voisinage géographique, mais que le libre choix politique des partenaires a confirmées.

80. Cette évolution, dont le Portugal sait que nous l'appelons de nos vœux, il importe qu'elle se fasse par des voies pacifiques et en conformité avec les principes de la Charte. Aussi souhaitons-nous que des négociations s'ouvrent entre le Portugal et les représentants qualifiés des populations des territoires qu'il administre, en vue du transfert des pouvoirs à des institutions politiques librement élues et représentatives de ces populations.

81. Quant à la représentativité des mouvements de libération nationale, seule la consultation des populations intéressées, éventuellement sous le contrôle de l'Organisation des Nations Unies, permettra de s'en assurer. Agir autrement serait renier les résolutions 180 (1963) et 218 (1965) du Conseil, en même temps que méconnaître aux peuples des territoires le droit d'être associés directement à tout règlement intéressant leur destin.

82. Cela n'enlève rien à la nécessité de prêter une attention particulière à ceux qui se font actuellement les porte-parole des populations de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée (Bissau).

83. Plusieurs des orateurs que le Conseil a déjà entendus s'en sont pris à l'assistance, militaire et autre, que certains alliés du Portugal au sein de l'OTAN fourniraient à ce pays. Ils ont allégué que cette aide permet au Portugal de continuer sa politique de domination coloniale et de répression armée contre les peuples de l'Angola, de la Guinée (Bissau) et du Mozambique.

84. Pour sa part, mon pays ne peut rester insensible à ces accusations. La Belgique a conscience de s'être conformée aux recommandations du Conseil et de s'être abstenue, en particulier, de livrer au Portugal les armes et le matériel militaire qui pourraient lui servir à poursuivre une politique qu'elle réprouve. L'usage des armes que des firmes belges vendent au Portugal est restreint aux nécessités de la défense du continent européen. En effet, le pacte de défense conclu entre les 15 Etats membres de l'OTAN ne vaut que pour leur territoire métropolitain. C'est pour cette raison que les provinces d'outre-mer du Portugal sont exclues du champ d'application du Traité de l'Atlantique nord. Le Gouvernement portugais a été mis au fait des restrictions que nous imposons à l'utilisation des armes qui lui sont fournies et a accepté de donner des garanties expresses en ce sens. S'il apparaissait que le Portugal ne respecte pas ses engagements – et nous n'en avons aucune preuve en ce qui nous concerne – mon pays reverrait sa position, comme mon gouvernement s'y est engagé l'an dernier envers la mission de l'Organisation de l'unité africaine dirigée par le Président de la Mauritanie, Son Excellence Moktar Ould Daddah.

85. En conclusion, je voudrais rappeler l'attachement que la Belgique porte au droit des peuples des territoires portugais à la libre détermination et à l'indépendance ainsi

qu'aux négociations qui doivent en permettre l'exercice. Mais si l'on veut qu'elles réussissent, ces négociations ne doivent pas être assorties de préalables et de conditions autres que la réaffirmation de leur objectif ultime. Il ne peut être question, en particulier, que le Conseil se substitue aux populations intéressées et décide à leur place quels seront leurs porte-parole. Enfin, le but que l'on recherche peut très bien être atteint sans porter de condamnation contre le Portugal et contre les pays dont on attend précisément qu'ils usent de leur influence sur lui pour l'amener à reconnaître les droits des peuples des territoires qu'il administre.

86. La **PRESIDENTE** : Je remercie le représentant de la Belgique pour les encourageantes paroles qu'il vient de m'adresser.

87. Comme on s'en souvient, à sa 1672^{ème} séance, le Conseil a pris la décision de donner suite à la demande formulée par les représentants de la Somalie et du Soudan, qui figure dans le document S/10830, d'inviter M. Manuel Jorge à prendre part à notre discussion. Par conséquent, je me propose maintenant, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter M. Manuel Jorge à prendre place à la table du Conseil et je lui donne la parole pour faire sa déclaration.

Sur l'invitation de la Présidente, M. Manuel Jorge prend place à la table du Conseil.

88. **M. JORGE** : Permettez-moi de vous dire, madame la Présidente, que le Mouvement populaire de libération de l'Angola (MPLA) est fier de vous voir présider cette réunion du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, ajoutant ainsi à la dignité de l'Afrique.

89. Qu'il me soit permis, au nom du peuple angolais tout entier, au nom des combattants et de la direction du Mouvement populaire de libération de l'Angola, de vous adresser, ainsi qu'au Conseil, nos félicitations les plus chaleureuses et les plus sincères.

90. Qu'il me soit permis également de remercier le Conseil de sécurité, la Présidente et l'ensemble des membres, d'avoir répondu positivement à l'appel lancé par le groupe africain à l'Organisation des Nations Unies en vue de tenir cette réunion qui aura la tâche si difficile d'analyser les graves problèmes qui se posent à l'heure actuelle dans les territoires sous domination coloniale portugaise et de prendre les mesures tendant à y apporter une solution.

91. Nous félicitons le groupe africain à l'ONU d'avoir demandé la convocation de cette réunion, interprétant de cette façon, une fois de plus, l'esprit de l'Organisation de l'unité africaine qui n'épargne aucun effort pour trouver une solution aux difficiles problèmes du continent africain.

92. Depuis 1960, année des indépendances africaines où, pour la première fois, l'Organisation des Nations Unies a condamné le colonialisme portugais, nombre d'autres résolutions sont venues s'ajouter à la célèbre résolution 1514 (XV); mais le Portugal s'est toujours maintenu sur ses positions au mépris le plus total des résolutions de cet

organisme international. Ce n'était pas là une attitude due à l'ignorance des normes du droit international, ni une attitude due à l'ingénuité : c'était un défi que le Portugal lançait à la communauté internationale.

93. Aujourd'hui, le Conseil de sécurité se réunit et nous espérons qu'il reflétera l'esprit même qui a animé la Quatrième Commission de l'Assemblée générale en accordant le statut d'observateurs aux mouvements de libération nationale de l'Angola, de la Guinée (Bissau) et du Cap-vert, du Mozambique, du Zimbabwe et de la Namibie, ce qui nous permettra de franchir un pas décisif en ce qui concerne nos droits inaliénables et la confirmation de notre compétence exclusive pour représenter notre pays et notre peuple, où que ce soit. Nous remercions tous les pays qui ont voté en faveur de la résolution 2918 (XXVII) sur les colonies portugaises, adoptée le 14 novembre par l'Assemblée générale, en même temps que nous regrettons le fait que certains pays qui ont voté contre aient apparu comme allant à l'encontre de la logique de l'histoire, comme forces de régression dans ce monde engagé dans le processus de détente.

94. Nous saisissons cette occasion pour remercier les Ministres des affaires étrangères de la Sierra Leone et du Libéria pour la contribution, combien fructueuse et riche, qu'ils ont apportée à la compréhension de la nature propre du colonialisme portugais et des raisons qui expliquent parfois le vote de certains pays, ses alliés.

95. Notre présence ici est le reflet de notre intention, depuis longtemps exprimée, de ne pas vouloir être considérés comme une organisation vivant en marge de la communauté internationale, elle doit être interprétée et comprise comme l'expression de notre attachement aux normes et aux principes énoncés par la Charte des Nations Unies, ces mêmes principes que le Portugal foule aux pieds à tout moment et en toute circonstance sous le regard indifférent de la communauté internationale.

96. C'est en réponse à cette attitude irresponsable du Gouvernement portugais que le peuple angolais, sous la direction du Mouvement populaire de libération de l'Angola, a pris la décision de passer à la contestation du colonialisme portugais par la voie des armes et, en 1961, la lutte armée de libération nationale a été déclenchée dans notre pays. C'était là une attitude de légitime défense contre les massacres, la barbarie et la répression perpétrés par le Portugal depuis son arrivée dans notre pays. C'était l'utilisation de la seule voie nous permettant d'accéder à l'indépendance et du seul langage que le Portugal comprenait. Cependant notre peuple n'a jamais négligé le combat sur le plan diplomatique et l'Organisation des Nations Unies a été appelée à plusieurs reprises à se prononcer sur la reconnaissance du droit de notre peuple à l'autodétermination et à l'indépendance, ainsi que sur la reconnaissance de la légitimité de notre lutte, mettant ainsi en cause la légitimité de la présence du Portugal dans notre pays.

97. Depuis 1961, la lutte armée de libération nationale en cours dans notre pays, qui n'a jamais cessé de se développer, a eu comme caractéristique fondamentale la mise en place

d'une société devant remplacer la société coloniale, en mettant sur pied de nouvelles structures d'organisation, d'administration et de gestion du pouvoir qui ont donné aux régions sous notre contrôle toutes les caractéristiques d'un Etat indépendant.

98. En effet, le Mouvement populaire de libération de l'Angola contrôle plus d'un tiers du territoire angolais, correspondant à une superficie de 500 000 km² environ. C'est dans une partie de notre province de l'est qu'un million d'hommes, de femmes et d'enfants jouissent déjà du bonheur de vivre dans la démocratie, la liberté, le respect mutuel et l'esprit de coopération. C'est dans ces régions libérées que les aspirations de notre peuple se réalisent et que ses besoins se concrétisent. C'est dans ces régions libérées qu'on ne trouve plus le travail forcé, que la production augmente, que notre culture renaît et que l'homme nouveau naît. C'est dans ces régions libérées que le nouvel Etat angolais naît au sein des institutions du pouvoir populaire.

99. Nous essaierons de brosser ici un petit tableau qui vous permettra de voir et de comprendre comment à la société coloniale se substitue une nouvelle société libre et démocratique dans nos zones libérées, et surtout comment le MPLA est devenu le seul et légitime représentant des aspirations du peuple angolais.

100. Où en est le colonialisme portugais en Angola ?

101. L'Angola est peuplé de 6 millions d'habitants environ, dont 400 000 sont des colons portugais. Le gouvernement colonialiste fasciste portugais y poursuit sa guerre d'agression et de génocide en concentrant le gros de ses troupes — plus de 130 000 hommes, dont 60 000 soldats de l'armée, de la marine, de l'aviation, le reste étant constitué par des mercenaires katangais ex-serviteurs de Tschombé, des mercenaires, des soldats et des pilotes de l'armée régulière sud-africaine, la police politique portugaise (PIDE-DGS), la garde fiscale, et la milice des colons armés appelée l'Organisation provinciale des volontaires pour la défense civile (OPVDCA). Il ne peut y avoir d'autre justification possible de la présence portugaise dans notre pays que la volonté du gouvernement colonialiste portugais de vouloir à tout prix dominer notre peuple et exploiter nos richesses nationales.

102. La position stratégique de l'Angola a été souvent mise en relief par le Gouvernement portugais en attirant l'attention de ses alliés de l'OTAN sur la nécessité de sauvegarder la route de l'Atlantique sud en la gardant sous le contrôle des puissances impérialistes dans le dessein de voir un plus grand engagement de ces puissances dans l'Atlantique sud. En réalité, ce que le Gouvernement portugais cherche — et il ne s'en cache pas — c'est un plus large appui militaire en vue d'étendre ses plans d'agression dans notre pays. Sur le plan intérieur, il augmente en fait la répression contre notre peuple et en arrive même à construire davantage de prisons que d'écoles normales.

103. Utilisant sa propagande mensongère, il essaie, chaque fois, de tromper les masses angolaises, en même temps que

les avions et les hélicoptères détruisent, en utilisant des produits chimiques et des défoliants que lui fournissent ses partenaires de l'OTAN, les récoltes de manioc, de millet, de maïs et de fruits divers dans nos régions libérées.

104. Ne pouvant venir à bout de notre lutte populaire, le Gouvernement portugais a, en octobre 1969, organisé de prétendues élections législatives pour l'Assemblée, dite nationale, de Lisbonne. Le MPLA, connaissant très bien les cyniques procédés des colonialistes portugais, a dénoncé cette manœuvre et a demandé à notre peuple de ne pas participer à cette farce. Les sept candidats portugais nommés pour l'Angola se considéraient comme élus avant même le début du scrutin de cette comédie électorale. Ces élections, qui furent une mascarade de plus, ont été un échec pour Caetano et sa fameuse "libéralisation" en même temps qu'elles ont été une victoire de plus pour le Mouvement populaire de libération de l'Angola, légitime représentant des justes aspirations du peuple angolais.

105. Face à la détermination de notre peuple, le colonialisme portugais intensifie ses liens avec les racistes sud-africains et rhodésiens et demande officiellement aux pays membres de l'OTAN d'installer des bases militaires en territoire angolais, tandis qu'il met à la disposition des forces navales des pays de l'OTAN les ports de l'Angola.

106. En 1969, des centaines d'Angolais ont été arrêtés à Luanda et accusés de collaborer avec la première région politico-militaire du MPLA. Quelques-uns ont été déportés aux îles du Cap-Vert et d'autres dans des camps de concentration au sud du pays. Leur seul crime est de vouloir l'indépendance de notre pays et la fin complète du colonialisme sur notre sol.

107. Pour empêcher la progression de notre lutte, le colonialisme portugais, fier de son machiavélisme politique, a mis sur pied un système de "hameaux stratégiques", en organisant et fixant les populations dans des régions qu'il considère comme essentielles pour l'établissement de son système de défense et fondamentales pour éviter le contact avec la guérilla. Cette politique, que les Portugais appellent politique de *aldeamentos*, *reordenamento rural* et *colonatos de soldados*, a complètement échoué parce que, en déplaçant la population, les colonialistes portugais ont subi deux conséquences néfastes : ils n'ont pas réussi à trouver le moyen de nourrir cette population, qui vit entourée de fils barbelés, sans aucune possibilité de cultiver les champs, même pour sa subsistance, et ils n'ont pas réussi à empêcher que les populations éprouvent une haine accrue envers le colonialisme et rejoignent nos rangs.

108. Ainsi, les combattants du Mouvement populaire de libération de l'Angola poursuivent leur offensive, suivant le mot d'ordre de généralisation de la lutte armée sur l'ensemble du territoire national. Ils assurent le contrôle du terrain libéré en éliminant les vestiges de la domination coloniale. La progression est précédée d'un profond travail de pénétration au sein des masses par la politisation et l'éveil de la conscience nationale. Le corps expéditionnaire colonialiste est chaque fois plus convaincu qu'il a perdu la guerre. De la première région politico-militaire à la cin-

quième, nos détachements assènent des coups de plus en plus durs à l'occupant colonialiste. Par la généralisation de la lutte armée, nous poursuivons notre but qui est l'élimination de la plus grande partie des forces ennemies qui pratiquent encore contre notre peuple le terrorisme, le génocide, les regroupements dans les hameaux stratégiques et les crimes les plus horribles. L'ennemi n'a plus de mobilité. Cloué au sol et circulant dans les blockhaus, il se ravitaille par avion et par hélicoptère.

109. Plus d'un tiers de notre pays a été libéré : 500 000 km², avec une population d'environ un million d'habitants. C'est la grande région actuellement libérée par un mouvement de libération nationale en Afrique. Elle constitue ainsi un arrière sûr pour notre peuple qui se trouve encore dans les zones sous le contrôle ennemi, où les colonialistes exercent le banditisme institutionnalisé et où le crime devient loi, le génocide se transformant en un système permettant au Portugal de rester en Afrique. L'esclavage, la corruption et la violence sont encore la loi sous l'occupation portugaise. Quelle est alors la société de rechange que le Mouvement populaire de libération de l'Angola a mise sur pied pour servir notre peuple ?

110. Il n'est pas à démontrer que là où il y a oppression colonialiste, la résistance doit être nécessairement organisée par un parti représentant les légitimes aspirations du peuple dominé à l'autodétermination et à l'indépendance. C'est dans ces circonstances que le Mouvement populaire de libération de l'Angola a réussi à organiser à l'intérieur de notre pays le vaste mouvement de lutte contre le colonialisme portugais et, en libérant un tiers de notre territoire sacré — où le pouvoir populaire a été établi —, il a rempli son rôle historique d'organisation d'avant-garde sur le terrain de la lutte politico-militaire.

111. Dans nos zones libérées, les populations sont organisées sous la direction de comités d'action populaire directement élus par le peuple. Ces comités, qui s'occupent de la production, de l'organisation de l'autodéfense aussi bien que de l'administration de la justice, sont la preuve que dans nos zones libérées le peuple participe en réalité à la vie indépendante. L'organisation pyramidale existant dans nos zones libérées permet à notre peuple, réuni en comités d'action, assemblées de villages ou assemblées régionales, de décider démocratiquement et librement sur les différents problèmes et de contrôler l'application des décisions prises. Pour la réalisation de toutes ces tâches, les organismes de masse tels que l'Organisation des femmes de l'Angola, l'Union nationale des travailleurs angolais, la Jeunesse du Mouvement populaire de libération de l'Angola — dont une branche est l'Organisation des pionniers et l'autre l'Union des étudiants angolais — sont très actifs.

112. Nous agissons selon le principe suivant : "Structurer pour continuer le combat jusqu'à ce que notre peuple soit complètement libre, de sorte que l'indépendance complète soit fructueuse, utile à toute notre population libre."

113. Or, en fait, notre peuple est lancé dans un effort de reconstruction nationale dans les régions libérées, couvrant les domaines politique, économique, social et culturel. C'est

pourquoi nous insistons sur le fait que nos zones libérées doivent être considérées comme celles d'un Etat sous-développé, auquel toute l'aide possible doit être accordée.

114. La reconstruction nationale en cours touche les domaines de la santé, de l'éducation, de la production agricole, de l'artisanat.

115. Sur le plan de l'éducation, nous avons créé des écoles primaires, en donnant aux élèves un enseignement théorique et pratique adapté aux réalités de notre pays. L'enseignement secondaire commence à être organisé avec le soutien de quelques pays et organisations amis, et l'UNESCO financera en partie notre institut angolais d'éducation. Pour l'éducation et la formation politiques, nous avons créé des centres d'instruction révolutionnaires chargés de la formation politique des militants.

116. Sur le plan de la santé, nous avons créé le Service d'assistance médicale en vue de lutter contre les maladies et de prêter le secours nécessaire à notre peuple et aux combattants blessés. Par manque de moyens suffisants, nous mettons l'accent sur la médecine préventive, en organisant de vastes campagnes de vaccination, ce qui nous a permis de ne pas avoir de victimes quand, l'année dernière, le choléra faisait des victimes à Luanda, la capitale encore sous occupation portugaise.

117. Sur le plan social, un groupe de médecins travaillant dans les zones libérées a décidé la création de la Croix-Rouge angolaise pour faire respecter les conventions de Genève, car le Portugal, dans sa manière de mener sa guerre coloniale, est en contradiction avec les conventions de Genève. Il bombarde les populations civiles, utilise le napalm et la guerre chimique, torture les prisonniers de guerre et, comme la Croix-Rouge portugaise n'entre plus dans nos régions libérées, la Croix-Rouge angolaise fera respecter les conventions.

118. Sur le plan économique, des coopératives de production agricole ont été créées pour nourrir les populations et la guérilla, en même temps que la diversification des cultures introduites permet à notre peuple de mieux se nourrir en protéines. Des magasins du peuple assurent le commerce et l'Union nationale des travailleurs angolais est chargée de veiller à l'augmentation de la production et de prévenir toute tentative d'exploitation.

119. L'artisanat est en train de renaître et notre culture s'épanouit et s'affirme. La culture angolaise n'est plus ni inexistante ni une sous-culture.

120. De nombreux journalistes, cinéastes, correspondants de presse étrangère, des délégations, la commission militaire d'enquête de l'Organisation de l'unité africaine ont séjourné et parcouru des dizaines de villages tout au long de centaines de kilomètres et ont pu apprécier la traditionnelle hospitalité réservée par notre peuple et l'enthousiasme de la population et des combattants pour les tâches de consolidation du pouvoir populaire, les travaux agricoles, la formation politico-militaire et l'alphabetisation des enfants et des adultes. Ils ont pu évaluer comment le colonialisme a opprimé les populations en les abandonnant à leur misère.

121. Le principe directeur de la reconstruction nationale dans notre pays, c'est de compter d'abord sur nos propres forces, mais, face aux puissants moyens dont dispose notre ennemi, une aide massive sur les plans politique, diplomatique, matériel et moral nous est extrêmement nécessaire et doit nous être accordée pour abrégier la fin de la guerre et aider le programme de reconstruction nationale.

122. En s'appuyant particulièrement sur la paysannerie, qui constitue environ 80 p. 100 de la population, sur les ouvriers de la campagne et des villes et sur les intellectuels révolutionnaires, notre mouvement de libération mobilise aussi les couches moyennes des villes, des personnalités opposées aux colonialistes. Notre peuple est donc uni autour du Mouvement populaire de libération de l'Angola dans le combat contre le colonialisme portugais. De cette façon s'est opérée une transformation radicale dans la vie des populations. Le pouvoir est passé des mains du colonialisme à celles du MPLA qui, à son tour, le transmet au peuple. C'est de cette façon que notre mouvement s'est transformé en représentant légitime du peuple angolais.

123. Pour contrecarrer cette nouvelle réalité, le barbare colonialisme portugais n'épargne pas les moyens : du machiavélisme politique à la répression policière et au génocide culturel et physique, tous les moyens sont utilisés. Outre le napalm, notre peuple subit aujourd'hui les conséquences de la guerre chimique la plus atroce menée sur le sol africain et, à plusieurs reprises, les organismes internationaux ont pu entendre les appels au secours lancés par notre peuple.

124. On ne répétera jamais trop que les colonialistes portugais, qui n'ont pas d'industrie aéronautique ni une industrie de guerre assez développées, ne sauraient poursuivre leur guerre coloniale sans l'aide et le soutien actifs, sur tous les plans, politique, militaire, économique et diplomatique, des pays membres de l'OTAN, du complexe raciste rhodésio-sud-africain et du Brésil.

125. Le napalm qui brûle nos enfants est *made in USA*, les avions qui nous bombardent sont *made in Italy*, les défoliants qui détruisent nos récoltes sont *made in Germany* et les hélicoptères qui transportent les commandos portugais sont *made in France*. Voilà ce que nous appelons l'"otanisation" de la guerre de l'Angola. Les troupes portugaises utilisent des chars Panhard, des hélicoptères Alouette 2 et 3, SA 330 Puma, Augusta, des avions Fiat G-91, des mitrailleuses Breda, des fusils automatiques FN et M16 fabriqués et ravitaillés par les pays occidentaux. Cela pose le problème de savoir si le régime colonialiste illégal et illégitime dans notre pays pourrait poursuivre sa guerre d'agression contre notre peuple sans cette aide fournie au nom de la prétendue civilisation occidentale qui, dans notre pays, a eu le seul mérite d'apporter la mort par le génocide et la torture. Nous sommes sûrs qu'un arrêt de l'aide militaire au Portugal pourrait abrégier la fin de la guerre.

126. Cependant, presque isolé du point de vue international, le Gouvernement portugais entraîne, organise et finance des commandos en vue d'attaquer les pays voisins

de l'Angola quand ses forces ne le font pas directement, menaçant ainsi la paix et la sécurité internationales sur le continent africain.

127. L'évolution de la situation en Angola montre de plus en plus clairement que la poursuite de l'agression portugaise est pour Lisbonne une catastrophe. Aujourd'hui, plus de 59 p. 100 du budget national du Portugal sont consacrés à des dépenses de guerre. Le nombre de désertions dans les rangs de l'ennemi augmente. Au Portugal, l'opposition à la guerre grandit.

128. Face à ces deux réalités, d'un côté la lutte du peuple angolais pour l'autodétermination et l'indépendance, de l'autre les forces rétrogrades de la domination et de l'esclavage, la communauté internationale a déjà pris position à plusieurs reprises. C'est pourquoi le Mouvement populaire de libération de l'Angola pense que le Conseil de sécurité devrait, une fois de plus, inviter le Portugal, dont la présence est illégale et illégitime dans notre pays, à cesser tout acte d'agression et de guerre contre notre peuple et à reconnaître le droit à l'autodétermination et à l'indépendance de notre peuple, ce qui lui permettrait de négocier avec le MPLA, seul représentant légitime du peuple angolais, pour la mise en application de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, évitant ainsi les pertes inutiles de vies humaines du côté portugais aussi bien que de notre côté.

129. Ce geste de notre part n'est pas une attitude de faiblesse comme le prétendent parfois les Portugais, mais la preuve et la démonstration d'une maturité et d'un réalisme politiques qui manquent au Gouvernement portugais.

130. Comme corollaire de cette proposition et conséquence de la déclaration du Premier Ministre du Portugal, M. Caetano, du 14 novembre, rapportée par le *New York Times* du 15 novembre, le Conseil de sécurité ne devrait pas s'opposer à ce qu'une aide sur tous les plans soit accordée au peuple angolais par les organismes internationaux à travers son seul et légitime représentant, le Mouvement populaire de libération de l'Angola.

131. Nous ne saurions pas terminer sans dire que nous n'acceptons pas la farce de "révision constitutionnelle" portugaise voulant accorder "une certaine autonomie aux provinces d'outre-mer" qui "peuvent être appelées Etats". En effet, nous ne nous battons pas pour un statut d'autonomie. Nous nous battons pour notre terre et notre liberté, nous nous battons pour notre droit à l'autodétermination et à l'indépendance, tel que la communauté internationale, réunie en assemblée générale, l'a décidé dans son historique résolution 1514 (XV). Donc nous refusons et condamnons la manœuvre démagogique du Gouvernement portugais visant à duper l'opinion publique interne du Portugal et de l'Angola ainsi que l'opinion publique internationale.

132. Onze ans de lutte armée ont amené notre peuple à mieux comprendre et à haïr le colonialisme portugais et à lutter avec décision contre sa guerre organisée. Dans les 500 000 km² libérés, une vie nouvelle est née et un peuple

trouve sa dignité en bâtissant une Angola nouvelle. Le peuple angolais est uni comme un seul homme au sein du MPLA, qui est son vrai et légitime représentant.

133. Le MPLA vous remercie de l'attention que vous avez bien voulu lui accorder et son espoir est renforcé par l'engagement de l'ONU, du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale pour la juste lutte du peuple angolais pour l'autodétermination et l'indépendance. Notre peuple a l'habitude de dire : "La victoire est certaine."

134. La PRESIDENTE : Je remercie M. Jorge pour sa déclaration.

135. Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant de l'Ouganda. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

136. M. IBINGIRA (Ouganda) [*interprétation de l'anglais*] : Madame la Présidente, permettez-moi, au nom de ma délégation et en mon nom personnel, de vous féliciter très chaleureusement à l'occasion de votre présidence de cet important organe de l'Organisation des Nations Unies. Votre présidence est un honneur mérité non seulement pour vous et votre pays, mais encore pour l'Afrique tout entière, qui s'enorgueillit d'avoir donné au Conseil sa première présidente. Nous sommes certains que vous saurez vous acquitter de vos fonctions avec la plus grande distinction. Je voudrais également remercier le Conseil de me donner l'occasion de prendre la parole devant lui à propos de la décolonisation de l'empire portugais en Afrique.

137. Lorsqu'un désaccord fondamental apparaît quant à la validité de certains principes ou lorsque les idéaux vers lesquels nous tendons sont contestés, il est normal que cela donne lieu à l'échange de nombreux arguments et contre-arguments. Mais nous nous réunissons ici pour examiner une question qui a fait l'objet d'un très large accord, aussi bien au sein de notre organisation qu'en dehors d'elle. Nous ne sommes pas réunis pour savoir si les territoires portugais devraient obtenir leur indépendance, car cela a été établi comme un objectif nettement défini par plusieurs résolutions de ce conseil et par l'Assemblée générale; nous sommes réunis ici pour discuter des moyens qui permettront d'aboutir plus rapidement à la liberté et à l'indépendance des colonies portugaises et aussi, en vérité, pour saisir l'occasion de condamner le Portugal pour son refus absolu de reconnaître ce que reconnaît le reste du monde, à savoir l'indépendance pour les colonies portugaises.

138. Dans le discours qu'il a prononcé devant l'Assemblée générale, le lundi 2 octobre, le Ministre des affaires étrangères du Portugal a prétendu que, comme en 1963, dans ce qu'il a appelé des "conversations" avec des représentants d'Etats africains, sous la présidence du Secrétaire général de l'ONU, son gouvernement avait déclaré : "Le Portugal ne rejette pas le principe de l'autodétermination"³.

³ *Ibid.*, vingt-septième session. Séances plénières, 2048ème séance, par. 42.

139. Mais que signifie l'autodétermination ? Pour la plupart d'entre nous, cela signifie la possibilité pour un peuple, par le libre exercice de sa volonté, de dire de quelle manière il désire que sa société soit gouvernée et, dans le cas de colonies, par cette expression de leur volonté, de devenir un Etat indépendant et souverain. C'est ainsi que la plupart d'entre nous, venant d'Asie, d'Afrique et des Caraïbes, ont adhéré à cette organisation.

140. L'autodétermination dont nous parlons en ce moment envisage fondamentalement une séparation juridique et politique entre la colonie et la puissance coloniale. Cela signifie, par exemple, que, mon propre pays, l'Ouganda, faisait partie des territoires de Sa Majesté, pendant la période coloniale, mais lorsque l'Ouganda a obtenu l'indépendance en 1962, il s'est produit une séparation nette et totale entre nous et la puissance coloniale. Cela signifie que nous sommes devenus un Etat souverain indépendant, doté d'une personnalité juridique autonome, dans la communauté mondiale des nations, libre d'exercer notre autorité souveraine sans aucun obstacle ni ingérence de la part de nos anciens gouvernants coloniaux. Tel a été le résultat de l'autodétermination, que de nombreux membres ici présents ont partagé, dans leurs pays respectifs, au cours de leur histoire coloniale et de leur émancipation.

141. Il faut que ceci soit bien clair dans nos esprits : lorsque le Portugal dit qu'il ne s'oppose pas à l'autodétermination pour ses territoires, qu'entend-il exactement par là ? Cela ne peut évidemment signifier ce que je viens de décrire, car pour le Portugal ses territoires d'outre-mer font partie intégrante de la métropole. Ils forment tous un Etat intégral, ce qui, pour ma délégation, semble être l'une des plus grandes fictions juridiques de notre temps. Le Portugal n'envisage nullement une situation où la Guinée (Bissau) et le Cap-Vert, l'Angola et le Mozambique deviendraient un jour des Etats souverains indépendants, libres de décider de leur propre destinée et libérés de tous liens par Lisbonne.

142. La dernière étude des thèses portugaises, contenue dans le rapport du Comité spécial concernant les territoires sous administration portugaise, corrobore cela. Dans ce document, on nous dit que le Portugal a été décrit, à l'Institut des hautes études militaires de Lisbonne, comme une nation "dont 4,2 p. 100 de la superficie et 41 p. 100 de la population se trouvent en Europe, contre 95 p. 100 de sa superficie et 55 p. 100 de sa population en Afrique"⁴. Ainsi, selon le Gouvernement portugais, le Portugal forme un tout constitutionnel qui s'étend aussi bien au continent africain qu'au continent européen.

143. Le Ministre des affaires étrangères du Portugal, s'efforçant, dans la déclaration susmentionnée, de nous persuader — à tort — que le Portugal suit une politique coloniale progressiste, a dit que le titre d'"Etat" s'appliquerait à n'importe lequel des territoires intéressés, pour

⁴ *Ibid.*, vingt-septième session, Supplément No 23, vol. III, chap. X, annexe II, sect. A, par. 7.

marquer le niveau de développement relativement avancé de ces territoires. Mais cette expression est dénuée de sens pour nous. Le mot "Etat", en droit constitutionnel portugais, a une tout autre signification que celle que nous lui donnons généralement. Il n'implique pas l'existence d'un Etat-nation souverain, soit maintenant soit dans l'avenir, comme ceux qui sont représentés à notre organisation. En fait, c'est là une expression commode utilisée pour désigner une unité administrative de l'Etat souverain qu'est le Portugal.

144. Cette thèse a d'ailleurs été confirmée par le professeur Alfonso Queiro, qui est l'auteur du rapport publié par la Chambre des corporations portugaises sur les dernières réformes constitutionnelles promulguées au Portugal en 1971 à l'égard des territoires portugais. Il a dit qu'il ne fallait pas voir dans l'appellation "Etat" une désignation scientifique conforme au système juridique. Les collectivités constituées par les habitants des régions de la Guinée (Bissau), du Mozambique et de l'Angola ne sont pas considérées séparément, nous dit-il, dotées d'une souveraineté propre dans l'exercice de laquelle elles pourraient formuler leurs constitutions respectives ou modifier les textes constitutifs qui, à une époque ou à une autre, auraient pu leur être octroyés par les organes souverains de l'Etat. Il nous dit encore que les organes législatifs, exécutifs et judiciaires de chacune d'entre elles n'expriment aucune autre souveraineté que celle qui émane de la nation portugaise dans son ensemble.

145. Il est donc clair que les termes d'"autodétermination" et d'"Etat", tels que nous les comprenons, tels qu'on les a appliqués à tous les Membres de cette organisation qui sont d'anciens territoires coloniaux, sont employés par le Portugal dans un sens tout à fait différent et frauduleux. Ils sont utilisés pour désigner un état de choses qui subsisterait même dans une centaine d'années, dans le cadre d'un seul Etat-nation, le Portugal, qui engloberait dans son territoire national ses provinces du Mozambique, de l'Angola, de la Guinée (Bissau) et du Cap-Vert.

146. Le fait que les plus grandes puissances coloniales que l'Afrique ait jamais connues, c'est-à-dire le Royaume-Uni, la France, et même d'autres de moins grande envergure comme la Belgique, n'ont pas souscrit à cette définition portugaise de l'autodétermination revêt la plus haute importance. Ces puissances ont admis, avec réticence souvent, parfois contraintes et forcées, que la libre détermination devait avoir pour objectif l'accès des peuples subjugués au statut d'Etat souverain. C'est pourquoi le Portugal, même par rapport aux autres puissances coloniales européennes, représente un cas unique sur le continent africain.

147. J'ai déjà eu l'occasion de dire devant l'Assemblée générale, au cours de la présente session, que le colonialisme portugais, tel qu'il est pratiqué en Afrique, viole l'esprit et les intentions du Chapitre XI, Article 73, de la Charte des Nations Unies. Cet article demande à toutes les puissances coloniales d'acheminer leurs peuples coloniaux vers la liberté et l'autodétermination. C'est conformément à cet

article que l'Assemblée générale a adopté, le 14 décembre 1960, la résolution 1514 (XV) contenant la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Ainsi, la Charte, de même que toutes les résolutions adoptées tant par le Conseil de sécurité que par l'Assemblée générale, affirme soit expressément soit implicitement, que l'existence d'une situation coloniale, quelle qu'elle soit, ne peut être que temporaire, et que le but suprême doit être d'assurer aux colonisés le droit à la libre détermination et à l'indépendance.

148. Une puissance coloniale n'est reconnue comme telle par notre organisation que si elle respecte et accepte cet objectif de la libre détermination. Mais nous soutenons qu'une puissance coloniale comme le Portugal, qui ne permet pas à ses provinces assujetties de devenir des Etats indépendants et souverains, ne peut se réclamer du statut de puissance coloniale aux termes de la Charte. Toutes ses activités deviennent donc illégales, y compris l'occupation et l'administration des territoires étrangers sur lesquels elle exerce sa juridiction. Certes, nous savons bien que les Nations Unies ne sont pas allées aussi loin, et ce pour des raisons qui ne peuvent être que de commodité politique, mais non point par souci de logique ou de droit.

149. Si l'on considère la carte politique de l'Afrique de janvier 1957 et la carte de 1972, la chose qui saute immédiatement aux yeux est le grand nombre de nations nouvellement indépendantes de l'Afrique. Si on a pu obliger le Royaume-Uni et la France, qui furent les plus grands et, relativement parlant, les plus puissants colonialistes de l'Afrique, à se plier devant les réalités et à accorder l'indépendance à la plupart de leurs territoires sur ce continent, il est absurde, grotesque, qu'un pays aussi petit que le Portugal puisse espérer conserver à tout jamais intact un empire colonial en Afrique.

150. La logique et la réalité ont obligé les Anglais, les Français et les Belges à céder et à accorder l'indépendance à leurs colonies en Afrique; la même logique et la même réalité sont devenues aujourd'hui plus impérieuses que par le passé, et il n'est pas douteux que la flétrissure que représente le colonialisme portugais sur le beau visage de l'Afrique sera inexorablement effacée.

151. Ma délégation a été heureuse de voter en faveur de la résolution 2918 (XXVII), présentée par la Quatrième Commission à l'Assemblée générale, concernant la décolonisation des territoires portugais.

152. Le Gouvernement portugais devrait sans tarder amorcer une négociation, comme le lui demande cette résolution, avec les mouvements de libération nationale reconnus de la Guinée (Bissau) et du Cap-Vert, du Mozambique et de l'Angola, afin de mettre un terme aux hostilités et de préparer d'un commun accord l'octroi sans délai à ces territoires de la libre détermination et de l'indépendance. En se conformant à cet appel, le Portugal agira de manière appropriée, bien que tardivement, en acceptant les leçons irréversibles de l'histoire que les grandes puissances coloniales ont tirées avant lui.

153. Le fait que quelques grandes puissances s'associent encore, directement ou indirectement, aux activités colonisatrices du Portugal continue de nous troubler. Nous lisons dans le rapport du Comité spécial à l'Assemblée générale que le Portugal continue d'entretenir des relations – fort utiles pour lui et par conséquent préjudiciables pour les combattants de la liberté – avec plusieurs pays tels que l'Afrique du Sud, la Rhodésie du Sud, le Royaume-Uni et les Etats-Unis.

154. Les relations entre les gouvernements de ces pays et le Portugal ont assuré à celui-ci les moyens qui lui faisaient défaut pour mener la guerre sur le lointain continent africain. C'est pourquoi nous avons été heureux, à l'Assemblée générale, de voter en faveur de la résolution qui demande à tous ces Etats de prendre immédiatement toutes les mesures possibles afin de mettre un terme à toute activité appuyant les intérêts de la domination et du colonialisme du Portugal en Afrique.

155. Permettez-moi de dire que c'est le Conseil de sécurité qui, en dernière analyse, assume la responsabilité de l'application des résolutions que nous adoptons, soit ici, soit en Assemblée générale, si elles ont trait aux objectifs mêmes pour lesquels cette organisation a été fondée.

156. Nous pensons quant à nous que la crise la plus grave à laquelle fait face le monde aujourd'hui est une crise morale. Combien de temps encore – nous sommes en droit de nous le demander – faudra-t-il pour qu'un monde qui se rétrécit rapidement en raison des progrès inouïs de la technique, puisse enfin permettre à tous les hommes de vivre en sécurité, alors que la nature humaine a si peu changé depuis l'aube de l'histoire ? Combien de temps encore pourrions-nous prononcer de beaux discours et défendre des idéaux alors que dans le fond de notre cœur nous sommes prêts à les trahir, et espérer malgré cela que nous pourrions établir une paix vraiment durable pour l'humanité dans son ensemble ?

157. Nous pensons que l'égoïsme qui permet à des hommes de subjuguier d'autres hommes, que l'égoïsme qui nous conduit à fouler aux pieds les droits d'autrui, est cette même faiblesse humaine qui, fondamentalement, fut et est encore à l'origine des conflits armés et des guerres coloniales qui ont jalonné toute l'histoire de la race humaine. La différence d'intensité ne change rien au principe.

158. On pourra peut-être considérer cela comme un simple argument de philosophie ou de morale, mais il découle directement et pratiquement de l'époque dans laquelle nous vivons. L'homme doit modifier l'équilibre des valeurs au sein de lui-même et s'engager résolument vers la paix et la fraternité, sous peine de voir cette technique de destruction qu'il a lui-même perfectionnée se retourner contre lui-même.

159. Nous sommes convaincus qu'il existe un grand nombre de peuples, dans toutes les nations du monde, quel

que soit le système social et politique qui est le leur, qui veulent la paix, la justice et la liberté; la paix, la justice et la liberté entre l'homme et son voisin, entre un Etat et les Etats voisins et, en fin de compte et progressivement, entre toutes les nations de la communauté mondiale. Mais nous ne pourrions connaître cette forme de paix, de liberté et de justice aussi longtemps qu'un Etat Membre de cette organisation, appuyé par d'autres, persiste, année après année, à nier brutalement à d'autres peuples vivant sur un continent éloigné et ayant une culture et des aspirations différentes le droit de choisir leur propre destin.

160. Il est probable qu'en fin de compte c'est le temps qui prononcera son verdict quant à notre capacité, en tant qu'êtres humains, de parvenir à la paix, à la justice et à la liberté dont nous parlons et pour lesquelles cette organisation a été instituée, et ceci dans la mesure où nous pourrions et nous voudrions sincèrement résoudre des problèmes humains, d'une importance relative moindre peut-être mais certainement fondamentaux, tels que le droit d'un peuple à déterminer son propre destin, le droit du Mozambique, de l'Angola, et de la Guinée (Bissau) et du Cap-Vert à se gouverner eux-mêmes sans les machinations de nations puissantes ou l'inhumanité de sociétés multinationales, ou l'avarice et le caprice de dictateurs puissants sur des rivages éloignés.

161. Le Gouvernement de la République de l'Ouganda est prêt à se conformer aux décisions que prendra ce conseil, quelles qu'elles soient, pour accélérer l'autodétermination et l'indépendance de toutes les colonies portugaises. En particulier, nous sommes heureux de noter le projet de résolution très complet et très étendu soumis à l'examen de ce conseil par nos pays frères de la Guinée, de la Somalie et du Soudan. Nous nous associons entièrement à la teneur de ce projet de résolution. Nous espérons que les membres de ce conseil relèveront le défi qui leur a été lancé, répondront à l'esprit de notre temps, et que non seulement ils adopteront le projet de résolution, mais qu'ils feront en sorte que ses dispositions soient appliquées dans la pratique.

162. Dans mon pays, nous avons fait la preuve de notre solidarité avec tous les combattants de la liberté qui s'opposaient au régime colonial, non seulement en paroles, mais par une action concrète comprenant une aide matérielle à la mesure de nos ressources. En mai dernier, mon pays a eu l'honneur d'être l'hôte du Comité de libération qui a tenu sa session pour préparer la voie aux résolutions adoptées plus tard à Rabat par les chefs d'Etat africains. Nous continuerons à donner notre appui à ces combattants de la liberté, jusqu'à ce que leur lutte soit couronnée par l'accession à l'indépendance et à la liberté.

163. La PRESIDENTE : Je remercie le représentant de l'Ouganda pour les aimables paroles qu'il a bien voulu m'adresser.

La séance est levée à 18 h 15.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
